

Concept de protection Covid-19 Centre d'aviron de Lucerne - Rotsee

(Version 5 du 19.04.21)

a. Base

Ordonnance des mesures en situation particulière de lutte contre l'épidémie de Covid 19 du 19.06.20, dans la version du 19.04.21

Décision du Conseil Fédéral du 14.04.21

Newsletter SWISS ROWING du 17.04.21

b. Nouvelles conditions cadres

L'entraînement en groupe de 15 personnes maximum est à nouveau autorisé à l'intérieur et à l'extérieur;

Le port de masques est obligatoire pour les athlètes amateurs dans les bateaux d'équipe;

L'entraînement d'endurance sans masque est possible à l'intérieur, si l'espace est suffisamment grand (25 m² par personne);

Les régates nationales sont possibles avec des concepts de protection pour un maximum de 100 spectateurs;

Les activités des clubs et les manifestations sportives sont autorisées à l'intérieur jusqu'à un maximum de 50 personnes et un maximum d'un tiers de la capacité et à l'extérieur jusqu'à un maximum de 100 personnes.

c. Objectif

Le présent concept de protection du centre d'aviron de Lucerne - Rotsee poursuit les objectifs suivants:

- ⇒ Assurer les activités d'aviron sur le Rotsee en respectant les mesures de protection de l'Office Fédéral de la santé publique (OFSP) et dans le cadre du cahier des charges de SWISS ROWING.
- ⇒ Réglementer les spécificités dans et autour du centre d'aviron.
- ⇒ Définir le cercle d'utilisation.

d. Responsabilités et délimitations

En tant qu'exploitant du Centre d'aviron de Lucerne-Rotsee, la Fondation Centre d'aviron de Lucerne-Rotsee met principalement à disposition le Centre d'aviron pour l'entraînement et la compétition et coordonne les activités d'aviron sur le Rotsee conformément aux directives.

Les utilisateurs sont responsables de l'application des mesures d'hygiène et des règles de distance dans leur secteur.

e. Cercle d'utilisation

L'utilisation du Rotsee est possible à partir du 31.05. ou 01.06.21 pour les membres sportifs de compétition de tous les clubs membres de SWISS ROWING.

f. Conditions générales

- ⇒ Le Centre d'aviron du Rotsee est situé dans l'espace public et ne dispose pas d'une zone séparée comme les clubs d'aviron. Les mesures prescrites par l'OFSP, en particulier le respect des règles de distance et l'obligation de porter des masques, doivent être observées sans restriction. Ceci s'applique également aux autres usagers (écoliers, randonneurs, pêcheurs, etc.) autour du centre d'aviron et dans la zone du débarcadère.
- ⇒ Les utilisateurs doivent s'assurer que leurs athlètes de compétition connaissent le contenu des concepts de protection de leurs propres clubs ainsi que celui de la Fondation du Centre d'aviron Lucerne - Rotsee et qu'ils suivent ces directives.
- ⇒ En principe, chaque utilisateur de l'infrastructure de formation du Rotsee agit sous sa propre responsabilité!
- ⇒ Les autres directives relatives à l'utilisation du Rotsee, les règles de conduite et le règlement intérieur doivent également être strictement respectés.

g. Conditions particuliers pour l'aviron sur le Rotsee

- ⇒ Les vestiaires et les toilettes dans le secteur ouest du centre d'aviron sont à disposition. Les règles de distance dans les vestiaires et lors des douches doivent être strictement respectées. L'accès se fait uniquement par code, via les escaliers près du parc à vélos. L'accès par l'entrée principale est uniquement autorisé pour élèves, les enseignants et visiteurs de l'école LMS.
- ⇒ Les masques sont obligatoires pour entrer dans le centre d'aviron.
- ⇒ Pour le nettoyage des bateaux et des rames, notamment des manches de rames, il est interdit d'utiliser de l'eau savonneuse au Rotsee pour des raisons de protection de la nature et de l'environnement. La désinfection des manches de rames doit se faire avec du désinfectant et des papiers de nettoyage qui doivent être fournis par les utilisateurs.
Les locataires de la halle aux bateaux fournissent des poubelles avec couvercle et un "sac pavag" intégré pour l'élimination des papiers de nettoyage. Les sacs pleins doivent être fermés et déposés dans le container, qui se trouve à la déchèterie près du parc à vélos. L'accès à la déchèterie se fait avec la clé du hall.
- ⇒ Les règles de distance doivent également être respectées sur les pontons.
- ⇒ Pour assurer le suivi de Covid-19, chaque club tient un registre indiquant qui s'est entraîné et quand.

h. Nettoyage

- ⇒ Les vestiaires, les douches et les toilettes sont en général nettoyés et désinfectés le lundi, le mercredi et le vendredi ou le samedi.

i. Remarques finales

L'application des règles de conduite relève de la responsabilité des utilisateurs. La Fondation se réserve le droit de procéder à des contrôles.

La Fondation, en tant qu'organisme responsable des activités d'aviron sur le Rotsee, exige de tous les rameurs un comportement exemplaire.

Lucerne, 01.05.21

Fondation dur Centre d'Aviron Lucerne – Rotsee



René Fischer
Président



Heinz Schaller
Conseil d'administration

Ce concept de protection peut être téléchargé sur le site Internet du Centre d'aviron Lucerne - Rotsee (<http://www.ruderzentrum.ch/de/>) !